



IAEA

الوكالة الدولية للطاقة الذرية

国际原子能机构

International Atomic Energy Agency

Agence internationale de l'énergie atomique

Международное агентство по атомной энергии

Organismo Internacional de Energia Atómica

Atoms For Peace

Wagramer Strasse 5, P.O. Box 100, A-1400 Wien, Austria

Phone: (+43 1) 2600 • Fax: (+43 1) 26007

E-mail: Official.Mail@iaea.org • Internet: <http://www.iaea.org>

In reply please refer to:

Dial directly to extension: (+431) 2600-21510

CPPNM/AC/L.1/2

28 avril 2005

**CONFÉRENCE CHARGÉE D'EXAMINER ET D'ADOPTER DES PROJETS
D'AMENDEMENTS À LA CONVENTION SUR LA PROTECTION PHYSIQUE
DES MATIÈRES NUCLÉAIRES**

Vienne, 4-8 juillet 2005

Proposition de la République populaire de Chine concernant le paragraphe 4 de l'article 2

**MISSION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE AUPRÈS
DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES ET DES AUTRES ORGANISATIONS
INTERNATIONALES À VIENNE**

CPMV/2005/22

8 avril 2005

La mission permanente de la République populaire de Chine auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Vienne présente ses compliments au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et a l'honneur de se référer à la note verbale du Secrétariat datée du 25 janvier 2005 accompagnant une note verbale du 7 janvier 2005 émanant de la mission permanente de la République populaire de Chine et contenant la proposition de cette dernière en vue de l'amendement de la Convention sur la protection physique des matières nucléaires (CPPMN). En particulier, le gouvernement de la République populaire de Chine proposait d'ajouter à l'article 2 un nouvel alinéa 4c) libellé comme suit : « Rien dans la présente Convention n'est considéré comme une autorisation licite de recourir ou de menacer de recourir à la force contre des matières ou des installations nucléaires utilisées à des fins pacifiques ».

La mission permanente de la République populaire de Chine prie le Secrétariat de bien vouloir publier la proposition susmentionnée comme document officiel de la conférence diplomatique chargée d'examiner et d'adopter des projets d'amendements à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires au titre du point de l'ordre du jour provisoire relatif à la présentation des projets d'amendements.

La mission permanente de la République populaire de Chine auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Vienne saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique les assurances de sa très haute considération.

Bureau des affaires juridiques, AIEA

Wagramer Strasse 5

1400 Vienne (Autriche)